Saint-Martin
de-May

Procès-verbal de séance du conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-May
Lundi 12 octobre 2026 à 18 h 30,
Salle du conseil municipal de la commune déléguée de May-sur-Orne
Notes du secrétaire de séance : *résultat du vote et observations.*

NB : Il est précisé conformément au règlement du conseil municipal, qu'un procès-verbal écrit constitué des notes du secrétaire de séance est établi annexé au procès-verbal retranscrit. Le secrétaire de séance est chargé de rédiger ou de faire rédiger sous son contrôle, le procès-verbal de la séance du conseil municipal pour laquelle il a été nommé. Il est maître de sa rédaction (JO Sénat QE 10 octobre 2013)

Pour rappel, il existe 3 modes de votation des délibérations :

1. le vote à scrutin secret (L2121-21 CGCT)

Conditions :
- quand le tiers des membres le réclame
- prévu par un texte législatif ou réglementaire
- en cas de nomination ou présentation sauf si par exception l'unanimité des membres présents (sans les procurations) demandent un autre mode de votation.

2. le vote au scrutin public (L2121-21 CGCT)

Conditions : quand un quart des membres présents (sans les procurations) le réclame soit par bulletin écrit, soit par appel nominal. Cette demande doit porter sur un vote particulier et non sur l'ensemble des votes de la séance. La demande peut être renouvelée sur plusieurs votes.
Soit à l'appel nominatif : à l'appel de son nom l'élu fait connaitre son vote pour, contre, abstention,
Soit à bulletin nominatif : bulletin portant son nom, avec pour, contre, abstention

3. le vote à scrutin ordinaire

Le vote à main levée ou par assis et levés n'est employé quand ni le vote au scrutin public, ni le vote au scrutin secret ne sont demandés par les conseillers municipaux (CE.2.2.1938). Ce scrutin est dénommé scrutin ordinaire (JO-AN-19.1.1987).
Conformément à l'article « votes » du règlement intérieur du conseil municipal en vigueur, le scrutin ordinaire est employé à main levée.

Résultat des votes :

Sauf disposition contraire (ex ; scrutin de liste proportionnelle plus forte moyenne…) En cas de partage de voix, au scrutin public ou à main levée, la voix prépondérante du Maire fait que la décision est adoptée. (L2121-20 CGCT)
Au scrutin secret, en cas de partage des voix, la voix du président n'est jamais prépondérante. Plusieurs tours de scrutin peuvent avoir lieu en cas de scrutin avec règles électorales, en cours de délibération ordinaire, la délibération est rejetée, en cas de nomination ou présentation, l'élection est acquise au plus âgé.

Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-May du 12 octobre - Résultats des votes

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-MAY			
COM-DEL-2026-077	*Début de séance à 18 h 30 – nombre de procurations : 02* *Nombre d'absents : 00* **RH** **Validation de la mise en place du télétravail**		
		Votants	29
		dont pouvoirs	02
		POUR	29
		dont pouvoirs	02
		CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-078	**Finances** **Décision modificative n°02**		
		Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	02
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	
COM-DEL-2026-079	**Finances** **Validation d'admission en non-valeur**		
		Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	02
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-080	**Finances** **Redevance GRDF d'occupation du domaine public 2026**		
		Votants	29
		dont pouvoirs	02
		POUR	29
		dont pouvoirs	02
		CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	
		dont pouvoirs	

COM-DEL-2026-081	Finances Création d'un budget annexe pour l'opération de réhabilitation de l'Ammonite	Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	02
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-082	Finances Demande d'intervention de La Foncière de Normandie pour la réhabilitation d'une friche commerciale	Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	02
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-083	Environnement Avis sur l'arrêté de classement du site des trilobites de la commune déléguée de May-sur-Orne pour la protection géotope	Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	02
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-084	Urbanisme Obligation dépôt de permis de démolir	Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	02
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-085	Urbanisme Modification de clôture soumise à déclaration préalable de travaux	Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	02
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00

		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	
COM-DEL-2026-086	Urbanisme Rétrocession tripartite de la voirie du lotissement « Les Floralies »	Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	02
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-087	Environnement Validation de la candidature de la commune de Saint-Martin-de-May à Territoires Engagés pour la Nature - label biodiversité	Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	02
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-088	Urbanisme Mise à jour et approbation de l'adressage sur la commune	Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	28
		dont pouvoirs	00
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	01
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-089	Urbanisme Dénomination des voies du lotissement « le clos de la mare » et « le jardin de Maïa »	Votants	29
		dont pouvoirs	02
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	02
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00

Mairie – 1 Rue Eugène Figeac – May-sur-Orne – 14 320 Saint-Martin-de-May
02.31.79.80.93 – mairie-mso@saintmartindemay.fr – 02.31.79.81.57 - mairie-smf@saintmartindemay.fr

COM-DEL-2026-090	**Urbanisme** **Autorisation pour la mise en vente des ateliers communaux**	**Votants**	**29**
		dont pouvoirs	**02**
		Vote POUR	**29**
		dont pouvoirs	**02**
		Vote CONTRE	**00**
		dont pouvoirs	**00**
		ABSTENTIONS	**00**
		dont pouvoirs	**00**

Séance levée à 20h10

À Saint-Martin-de-May, le 12 octobre 2026,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-MAY (Calvados) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Jean-Luc MOTTAIS.

Lsecrétaire de séance,

Sandrine DU BOURG ROBERT

Mairie – 1 Rue Eugène Figeac – May-sur-Orne – 14 320 Saint-Martin-de-May
02.31.79.80.93 – mairie-mso@saintmartindemay.fr – 02.31.79.81.57 - mairie-smf@saintmartindemay.fr